

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 551 7700 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
800^{EME} REUNION

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE
10 OCTOBRE 2018

PSC/PR/COMM.3(DCCC)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), lors de sa 800^{ème} réunion du 10 octobre 2018, a adopté la décision suivante sur la situation au Soudan du Sud:

Le Conseil,

1. **Prend note** des communications faites par l'Ambassadeur Smail Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité, le Dr Specioza Wandira Kazibwe, membre du Groupe des Sage et co-Présidente de FemWise, Jean-Pierre Lacroix, sous-Secrétaire général des Nations unies en charge du maintien de la paix, et Dr. Phumzile Mlambo-Ngcuka, sous-Secrétaire générale des Nations unies et Directrice exécutive pour ONU- Femmes, à la suite de la mission conjointe UA-Nations unies effectuée du 7 au 9 octobre 2018 au Soudan du Sud. Le Conseil **prend également note** de la déclaration de l'Éthiopie, en sa qualité de président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de membre africain du Conseil de sécurité des Nations unies;
2. **Félicite** les parties sud-soudanaises pour la signature de l'Accord revitalisé et **reconnaît** que celui-ci reste la seule option viable pour le règlement des problèmes politiques, sociaux, économiques et de sécurité auxquels le Soudan du Sud est confronté et assurer une paix durable;
3. **Félicite** le leadership de l'IGAD, en particulier le Président Omar Hassan Bashir, pour son engagement, son dévouement et sa contribution à la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation au Sud-Soudan. Le Conseil **note avec satisfaction** que le peuple et le gouvernement du Soudan du Sud ont exprimé leur soutien à cet accord et sont déterminés à contribuer de manière positive à sa mise en œuvre, afin de mettre fin au cycle de violence dans leur pays;
4. **Se félicite de** la décision prise par les partis de l'opposition d'approuver et de ratifier sans réserve le texte intégral de l'Accord revitalisé signé et **encourage** ceux qui ne l'ont peut-être pas fait à soutenir pleinement l'Accord. Le Conseil **se félicite en outre** de la nomination, en septembre 2018, des 10 membres du Comité national de pré-transition (NPTC), chargé de superviser et de coordonner la mise en œuvre des activités de la période de pré-transition;
5. **Reconnaît** que la situation sécuritaire d'ensemble au Soudan du Sud s'est améliorée depuis la signature de l'Accord revitalisé et **exhorte** donc toutes les parties à respecter scrupuleusement les Dispositions de cessez-le-feu permanent et de sécurité transitoire signés le 27 juin 2018, et entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2018, pour faciliter la mise en œuvre des Arrangements de sécurité transitoires et le rapatriement librement consentis, la réinstallation, la réhabilitation et la réintégration des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays;

6. **Félicite** le Président Salva Kiir Mayardit pour la promulgation, le 27 septembre 2018, l'ordonnance républicaine pour la mise en œuvre des Dispositions de cessez-le-feu permanent et de sécurité transitoire, conformément aux dispositions de l'Accord revitalisé. Le Conseil **appelle** les mouvements armés sud-soudanais à se conformer à cet ordonnance en libérant immédiatement tous les prisonniers de guerre et les détenus, en cessant immédiatement de former des recrues et en les **exhorte** à donner l'ordre à toutes leurs forces de s'abstenir de toute forme de représailles. Le Conseil **exhorte en outre** toutes les forces sud-soudanaises à publier les noms des détenus libérés afin de conforter l'assurance de la population que la guerre est finie ;

7. **Se félicite en outre** de l'annonce par le gouvernement du projet de réunification des forces armées sud-soudanaises en une seule armée et **se félicite également** du changement de nom de l'Armée de libération du peuple soudanais (SPLA) en Forces de défense du peuple du Soudan du sud, première étape vers la création une armée nationale inclusive;

8. **Encourage** les parties à tenir les réunions du Comité national pré-transition et des Dispositions de cessez-le-feu permanent et de sécurité transitoire (PCTSA), afin de finaliser la feuille de route pour la mise en œuvre des tâches politiques de la période pré-transitoire, et traiter de la question de la sécurité des personnalités, et de la préparation des nouveaux ministres, conformément aux dispositions de l'Accord. Le Conseil **demande** aux parties, ainsi qu'à l'IGAD et aux Nations unies, de régler au plus vite la question relative au déploiement de la Force de protection régionale (FPR), afin de ne pas compromettre le mandat de protection des civils. Le Conseil **demande en outre** à l'UA et aux Nations unies de fournir une assistance technique à ces processus, si les parties le demandent, étant entendu que les Nations unies ont un mandat général en matière de protection des civils;

9. **Lance un appel** à toutes les parties au conflit pour qu'elles cessent tous les actes de violence au Sud-Soudan et respectent de l'Accord revitalisé signé, et qu'elles restent attachées au règlement pacifique du conflit. Le Conseil **appelle** toutes les anciennes factions belligérantes à créer un environnement favorable au retour des personnes déplacées dans leur région d'origine et lance un appel à la MINUSS et aux partenaires internationaux pour qu'ils continuent à soutenir le retour des réfugiés de manière appropriée et coordonnée depuis les pays concernés;

10. **Réitère son appui** et ses encouragements à la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour les efforts qu'elle déploie pour assurer la protection des populations civiles innocents, dans le contexte difficile du conflit au Sudan du Sud ;

11. **Souligne que** l'Accord actuel offre aux Sud-Soudanais une fenêtre d'opportunité sans précédent pour mettre fin à la guerre et ouvrir la voie à la stabilisation et au développement. Le Conseil **encourage** donc la communauté internationale, en particulier les pays de la région, à continuer à apporter l'appui financier et autre nécessaires à ce processus de paix, afin de mettre un terme définitif aux guerres persistantes, à la faim et aux souffrances de la population du Sud-Soudan;

12. **Souligne que** les femmes et les enfants sont les groupes les plus vulnérables et donc les plus affectés par le conflit au Soudan du Sud. Le Conseil **note avec satisfaction** que les parties sud-soudanaises se sont engagées à tenir dûment compte de la diversité nationale, de la parité hommes-femmes et de la représentation régionale lors de la sélection de leurs candidats aux postes à pourvoir dans les différents mécanismes décrits dans l'Accord ;

13. **Se félicite** des résultats de la mission conjointe UA-Nations unies au Soudan du Sud visant à exprimer le soutien des deux organisations à l'Accord revitalisé pour la résolution du conflit au Soudan du Sud, signé par les parties sud-soudanaises, le 12 septembre 2018, à Addis-Abeba (Éthiopie). Le Conseil **félicite** la mission conjointe UA-Nations unies pour avoir souligné l'impératif que revêtent l'inclusion des femmes dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, ainsi que d'assurer la parité lors de la mise en place des divers mécanismes, notamment ceux liés à la sécurité, envisagés dans l'Accord revitalisé. Par conséquent, le Conseil **encourage** le gouvernement d'union nationale de transition du Sud-Soudan à veiller au respect des dispositions de la Constitution de transition du Sud-Soudan et du SACRSS relatives à la participation des femmes à hauteur de 35% dans l'exécutif ;

14. **Exprime sa préoccupation** face aux informations faisant état de cas d'insécurité et de violations des droits des femmes au Soudan du Sud, notamment de viols et de confiscations de biens. À cet égard, le Conseil **appelle** le gouvernement d'unité nationale de transition du Sud-Soudan à mettre pleinement en œuvre le chapitre cinq de l'Accord revitalisé, afin de résoudre les problèmes d'apaisement, de réconciliation et de justice. Le Conseil **demande instamment** à la Commission de l'UA et au gouvernement d'unité nationale du Sud-Soudan de transition de finaliser le Mémoire d'accord en vue de mise en place de la Cour hybride du Sud-Soudan chargée de garantir la reddition des comptes ;

15. **Exprime également sa préoccupation croissante** face aux informations faisant état de violences intercommunautaires fréquentes qui pourraient potentiellement déstabiliser la paix dans le pays. Le Conseil **demande** au gouvernement d'unité nationale de transition du Sud-Soudan, en consultation avec la MINUSS, d'élaborer une stratégie susceptible de contribuer aux efforts visant à lutter contre ce phénomène inquiétant, notamment par la collecte des armes détenues illégalement. Le Conseil **lance un appel** pour la collecte, de manière équilibrée, des armes détenues illégalement, en veillant à ce qu'aucun groupe ne se sente désavantagé par un tel processus ;

16. **Décide** de rester activement saisi de la question.